



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne et le Royaume-Uni, en leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse de la réunion qui s'est tenue le 7 décembre 2016 sur les femmes et la paix et la sécurité en République centrafricaine (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Román **Oyarzun**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Matthew **Rycroft**



**Annexe à la lettre datée du 22 décembre 2016 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité**

**Résumé de la réunion de suivi sur la République centrafricaine,
7 décembre 2016**

La réunion a rassemblé des membres du Conseil de sécurité et des représentants du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le principal orateur était la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef adjointe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Diane Corner, accompagnée de hauts responsables de la Mission et de chefs d'organismes des Nations Unies.

La MINUSCA a présenté les principaux faits nouveaux survenus depuis juin. Près d'un millier de cas de violence sexuelle et sexiste ont été signalés chaque mois et, entre juin et décembre, 57 de ces actes auraient été commis par des parties au conflit. Des éléments armés continuent de commettre des actes de violence à l'égard de femmes et de filles accusées de sorcellerie, souvent dans le but d'extorquer de l'argent ou d'assujettir les civils dans les territoires qu'ils contrôlent. En dépit de la circulaire publiée en mars par le Ministre de la justice interdisant le traitement des crimes sexuels comme simples délits, l'impunité est demeurée généralisée et la violence sexuelle a continué de se produire fréquemment dans les établissements informels. Néanmoins, fait positif attestant la volonté des partenaires nationaux, 10 maires de Bangui et des municipalités avoisinantes ont formé un réseau visant à sensibiliser la population à la prévention de la violence sexuelle et sexiste ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires. L'unité d'intervention rapide de la police n'est pas encore opérationnelle; mais ses 29 membres (dont 13 femmes) ont été nommés par leurs ministères respectifs et ont reçu une formation. De plus, la rénovation du bâtiment qui accueillera l'unité a débuté en octobre.

Une évaluation effectuée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en partenariat avec la MINUSCA, a été présentée fin novembre, l'idée étant de mettre en place une aide ciblée à l'intention des femmes et des filles qui participent au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi qu'à la lutte contre la violence communautaire et de définir des domaines prioritaires pour les activités de sensibilisation visant tous les participants, y compris la prévention du VIH, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et la prévention de la violence sexuelle. Au 28 novembre 2016, 712 femmes et filles avaient participé à des activités de désarmement, démobilisation et réintégration sur neuf sites répartis dans tout le pays, soit près de 17 % de l'ensemble des participants au programme. Le nombre de participants ou bénéficiaires des activités de lutte contre la violence communautaire doit en effet compter 35 % de femmes et de filles.

Les organisations de femmes insistent pour que tous les groupes armés désarment dans l'ensemble du pays avant les prochaines élections locales. Lors de la dernière série d'élections, plusieurs femmes candidates ont été empêchées de mener leur campagne par des groupes armés, souvent associés à des candidats rivaux. Les femmes occupent actuellement 12 des 140 sièges au Parlement et 4 des 23 postes ministériels, et une seule femme dirige un grand organisme public, l'Autorité nationale des élections. Toutefois, en novembre 2016, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur la parité des sexes prévoyant un quota de 35 % de femmes dans les organes de décision des organisations publiques ou privées. C'est au Président qu'incombe la promulgation de la loi, mais le soutien de la communauté internationale sera crucial pour qu'elle soit correctement appliquée.

En octobre, le Gouvernement centrafricain a adhéré au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre des préparatifs de la table ronde des donateurs tenue en novembre à Bruxelles, l'ONU a aidé à organiser des consultations auprès de plus de 700 responsables femmes dans les 16 préfectures et veillé à ce que leurs vues soient représentées à la conférence des donateurs.

En réponse aux questions de membres du Conseil de sécurité, les participants de Bangui et New York ont apporté les précisions ci-après :

- **Équilibre entre les sexes et capacités de la Mission concernant la problématique hommes-femmes et la protection des femmes.** La MINUSCA a progressé dans la consolidation de sa fonction de protection. Outre les trois conseillers pour la protection des femmes dont elle dispose, trois conseillers et neuf coordonnateurs à la Division des droits de l'homme ont axé leurs travaux sur la violence sexuelle liée aux conflits et un groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes a également apporté sa contribution. Les femmes représentent 24 % de l'ensemble du personnel civil (14 femmes et 49 hommes occupent des postes de la classe P-5 ou d'une classe supérieure). Au 26 septembre 2016, les femmes représentaient 1,5 % de la composante militaire et 9,5 % de la composante de police, ce dernier chiffre correspondant à une augmentation au cours des derniers mois.
- **Violences sexuelles liées aux conflits.** La persistance de l'insécurité a été un obstacle dans la mise en œuvre des précédents engagements pris par l'ancien Gouvernement aux fins de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Outre la stigmatisation, le faible nombre de signalements s'explique par le peu de services fournis aux victimes, notamment la protection policière et les transports nécessaires pour accéder aux services. La plupart des services sont assurés par des organisations non gouvernementales ou des organisations communautaires. Conformément au mandat de la Cour pénale spéciale, la MINUSCA publiera des données ventilées par zone géographique concernant les plus graves violations des droits de l'homme commises depuis 2003, dont une section sur la violence sexuelle liée aux conflits.
- **Accusations de sorcellerie et violations des droits de l'homme.** La MINUSCA s'emploie actuellement à établir un rapport sur la sorcellerie et continue de promouvoir son retrait de la législation pénale, mais elle se heurte à la croyance généralisée en la sorcellerie dans le pays, y compris dans l'appareil judiciaire.

Le Secrétariat a recommandé que le Groupe informel d'experts maintienne la question de la République centrafricaine inscrite à son ordre du jour, qu'à l'avenir l'accent soit mis sur la participation et la représentation des femmes dans la prise de décisions lors des réunions du Conseil de sécurité et des interactions avec le Gouvernement et que le Groupe informel d'experts se concerte avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine pour veiller à ce que son Groupe d'experts continue de tenir compte des allégations de violences sexuelles liées aux conflits ou de violations flagrantes des droits des femmes lorsqu'il inscrit des individus sur la liste et qu'il soit doté des compétences nécessaires en matière d'égalité des sexes. Les Coprésidents ont remercié la Mission et l'équipe de pays pour la qualité de leur exposé et ont demandé que les informations et les analyses fournies soient mieux intégrées aux exposés périodiques et aux rapports au Conseil de sécurité.
